



Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique
(IWEPS)



Agence wallonne pour une vie de
qualité (AVIQ)



Ministerium der Deutschsprachigen
Gemeinschaft Belgiens

Produit statistique

Nombre de lits en MR et MRS

La maison de repos (MR) est « l'établissement, quelle qu'en soit la dénomination, destiné à l'hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux ».

La maison de repos et de soins (MRS) est « la maison de repos qui s'inscrit dans le cadre de l'article 5 de la loi du 27 juin 1978 modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de dispensation de soins » c'est-à-dire celle qui organise « la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter ».

Note pour l'interprétation :

Le nombre de lits 'maison de repos' (lits 'MR') et le nombre de lits 'maisons de repos et soins' (lits 'MRS') sont des mesures de l'offre à un moment donné sur un territoire de l'entité.

Les lits disponibles ne sont pas nécessairement tous occupés et les lits occupés ne le sont pas tous par des personnes âgées. De plus, un même lit peut avoir été occupé successivement par plusieurs personnes au cours de l'année. Enfin, l'offre de lits sur un territoire de l'entité n'est pas strictement réservée aux habitants de l'entité.

Un même établissement peut comporter plusieurs types de lits (MR, MRS, court-séjour...).

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Annick
<i>Nom de famille</i>	VANDENHOOFT
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	a.vandenhooft@IWEPS.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 474
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Aînés – santé – infrastructures de soins
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 4 : santé Taxinomie Statbel : 3.7.03 Santé
<i>Unité statistique - Titre</i>	Lit de type MR/MRS
<i>Unité statistique - Description</i>	
<i>Population statistique - Titre</i>	Communes wallonnes
<i>Population statistique - Description</i>	Communes wallonnes
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 2018
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	NA
<i>Concepts</i>	NA
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	2009
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité – Politique</i>	NA
<i>Confidentialité – Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweeps.be).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion	
<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation	
<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité	
<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence	
<i>Besoins des utilisateurs</i>	La localisation et la capacité de l'offre en MR est une information qui peut être utile au citoyen qui envisage ce genre de solution pour lui ou un proche. C'est également une information utile pour les études sur le vieillissement ou sur les infrastructures de soins et politiques de santé.
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	Toutes les maisons de repos doivent être agréées et le nombre de lits de différents types est fixé. Les données sont donc exhaustives pour le territoire concerné.

11. Exactitude et fiabilité	
<i>Exactitude</i>	Les données correspondent à une 'photo' de la situation en septembre (en général). Le jour exact de cette photo peut varier d'une source à l'autre et d'une année à l'autre mais vu la relative stabilité du nombre de lits au cours de la période, cela ne pose pas de problème.
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité	
<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

13. Comparabilité	
<i>Comparabilité - Géographique</i>	Etant donné que la législation est fédérale, les définitions de lits MR et MRS sont semblables sur l'ensemble du territoire wallon. Il est donc possible de comparer les chiffres. L'absence de lits sur un territoire de l'entité ne signifie cependant pas que les habitants n'ont pas accès aux lits des autres entités. Un nombre de lits donné peut correspondre à des réalités très différentes (plusieurs petites maisons de repos ou une grande, type privé ou public...).
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Oui Des données antérieures à 2009 sont disponibles mais ne sont pas strictement comparables dans le temps.
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	NA
<i>Comparabilité - Autre</i>	Des données antérieures à 2009 sont disponibles mais ne sont pas strictement comparables entre sources.

14. Cohérence	
<i>Cohérence - Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	
15. Coûts et charges	
<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	
16. Révision des données	
<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.
<i>Révision des données - Pratique</i>	
17. Traitement statistique	
<i>Données de base - Enquêtes</i>	NA
<i>Données de base - Données administratives</i>	<p>Les données relatives au nombre de lits MR et MRS proviennent de 2 sources différentes : la Communauté germanophone pour les 9 communes de langue allemande et la Région wallonne pour les autres communes.</p> <p>FICHER(S) : Les données ont été transmises à l'IWEPS par établissement et par période. Pour la DGO5, c'est le fichier disponible en ligne qui a servi de base.</p> <p>FOURNISSEUR(S) :</p> <p>Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) Rue de la Rivelaïne, 11-21 - 6061 Charleroi E-mail : info@aviq.be</p> <p>Indicateurs en ligne sur le site de l'AVIQ http://sante.wallonie.be/?q=aines . L'indicateur WalStat se base sur la mise à jour au mois d'octobre.</p> <p>Fachbereich Gesundheit, Familie und Senioren, Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens Gospertstraße 1, B-4700 Eupen Contact : Martina HENROTTE martina.henrotte@dgov.be</p> <p>L'indicateur reprend le nombre de lits MR(S) au 30 septembre. Les données relatives à la population proviennent de la Direction générale de la statistique au Service public fédéral de l'Economie.</p>
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	<p>Afin d'obtenir un nombre total de lits par commune, il a fallu faire les opérations suivantes dans le fichier de la DGO5 : (1) supprimer les lignes 'multi-sites' pour éviter les doublons ; (2) soustraire les lits fxt_MRS au total fxt_MR pour obtenir le nombre de lits 'MR'; (3) sommer les lits fxt_MRS et fxt_MRSP pour obtenir le nombre de lits 'MRS' ; (4) sommer le nombre de lits 'MR' et le nombre de lits 'MRS' pour obtenir le nombre de lits total par établissement ; (5) sommer les lits des différents établissements par commune.</p> <p>Seule l'étape (5) a été nécessaire pour le fichier de la communauté germanophone.</p> <p>Le nombre de lits a ensuite été rapporté à la population âgée de 60 ans et plus et à la population âgée de 80 ans et plus au premier janvier de l'année en cours.</p>
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	REFNIS
Entité administrative	Nom de l'entité	
Lits MR	Nombre de lits MR disponibles sur le territoire communal	Effectif
Lits MRS	Nombre de lits MRS disponibles sur le territoire communal	Effectif
Lits MR/MRS	Nombre de lits MR et MRS disponibles sur le territoire communal	Effectif
80 ans et plus	Nombre de personnes âgées de 80 ans et plus résidant dans la commune	Effectif
60 ans et plus	Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans la commune	Effectif
Lits MR/MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus	Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus résidant dans la commune	Pour 1000
Lits MR pour 1000 personnes de 60 ans et plus	Nombre de lits MR pour 1000 personnes de 60 ans et plus résidant dans la commune	Pour 1000
Lits MR pour 1000 personnes de 80 ans et plus	Nombre de lits MR pour 1000 personnes de 80 ans et plus résidant dans la commune	Pour 1000
Lits MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus	Nombre de lits MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus résidant dans la commune	Pour 1000
Lits MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus	Nombre de lits MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus résidant dans la commune	Pour 1000
Lits MR/MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus	Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus résidant dans la commune	Pour 1000